

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

« Les incendies de grande ampleur qui ont ravagé des milliers de hectares de prés, de bois et de forêts ainsi que des centaines d'habitations dans le sud-ouest de la France ont révélé à merveille que les feux de végétation peuvent prendre des proportions catastrophiques sous l'effet de phases prolongées de sécheresse couplées à des températures élevées. Si de tels événements ne sont, jusqu'à ce jour, pas comparables aux incendies observés au Grand-Duché ces dernières années, le risque qu'un phénomène analogue puisse toucher certaines contrées de notre pays ne peut être exclu en ces temps de changement climatique.

Il convient de noter que le Luxembourg a déjà connu plusieurs feux de végétation. Ainsi, pour donner un exemple, en 2018 un incendie avait touché des haies de chêne près de Schlindermanderscheid dans la commune de Bourscheid. Plus récemment, des champs de céréales ont brûlé le long de la N7 dans le canton de Clervaux ainsi que dans la commune de Dippach, au sud du pays.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

- Existe-t-il un plan national spécifique pour organiser la lutte contre des feux de végétation d'une certaine ampleur ? Dans l'affirmative, quelles en sont les principales dispositions ?
- Quels moyens ou procédures spécifiques ont déjà été mis en place pour combattre des incendies de grande envergure dans des terrains accidentés et difficilement accessibles, en particulier dans les contrées de l'Oesling au relief fort modelé ?

- Le Gouvernement envisage-t-il d'adapter la gestion des forêts luxembourgeoises en vue de limiter l'accumulation de bois mort ou d'autres matières végétales facilement inflammables et capables de renforcer l'intensité des incendies ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Luc EMERING
Député